

Non, les services publics ne sont pas un problème. Bien au contraire, ils sont la solution.

Les crises sanitaires et économiques actuelles ne font que le confirmer.

Pourtant la dgfip est de plus en plus attaquée dans ses ressources humaines, missions et structures. Pour la CGT, l'administration à l'instar du gouvernement, tente clairement de profiter de ce moment de « stupeur » généré par la crise sanitaire pour accélérer le démantèlement de la DGFIP et regrette même le temps perdu. Au nom de l'efficacité, elle vend ses réformes par le besoin de plus de proximité, de plus de stabilité pour les agents usagers et élus locaux (?!), de meilleurs parcours professionnels (?!). Et maintenant, elle se sert de la crise comme levier pour accélérer les changements de méthodes de travail et trier les missions prioritaires ou pas...

De fait chaque agent est menacé, quelles que soient ses fonctions et sa localisation géographique. De plus il se retrouve seul face à l'administration puisqu'il n'y a plus d'instances de recours, avec la disparition des CAP et la mise à l'écart volontaire des organisations syndicales.

Les conséquences pour les agents concernent tous les aspects de la vie des agents : mutations et promotions, délais de séjour, formation initiale et continue, doctrines d'emplois, télétravail et travail à distance, suppression des CAP, suppression d'emplois et doctrines d'implantation, recrutements de contractuels et concours régionaux, rémunération au mérite... Elles se caractérisent par une généralisation de l'insécurité professionnelle et une attaque caractérisée de la mobilité choisie. L'étau se resserre sur les catégories (A, B et C) puisque la DGFIP a lancé dès août 2020, la campagne de recrutement de contractuels (de 1 an à 3 ans maximum) avec des quotas par direction. On constate d'ores et déjà que des directions engagent des contractuels alors même qu'il y a des mutations en attente, au motif du manque d'expertise correspondant à des besoins spécifiques nécessaires. Ce seul motif permet tous les recrutements hors statut !

Le message est clair : le démantèlement de la DGFIP ne va pas assez vite et les agents en poste (tous grades confondus, semble-t-il) ou nouvellement recrutés par concours, n'ont pas les motivations et compétences requises pour assurer les missions ! Voire sont des gaulois réfractaires ! Partant du principe que l'organisation actuelle de la DGFIP ne correspond plus aux besoins, chaque directeur a dévoilé les cartes du nouveau réseau de proximité. Début septembre 2020, 27 chartes départementales ont été signées, 22 services de gestion comptables (SGC) et 150 conseillers aux décideurs locaux ont été créés. Le réseau sera structuré en 2023 autour des accueils de proximité (France services fixes ou mobiles, rendez-vous dans les mairies, buralistes) et de structures fiscales resserrées (SIP, SIE, SPF dont certaines avec antennes).

Ce sont les agents qui rendent le service public et assurent la continuité de l'État.

Les agents connaissent les besoins des usagers et les besoins de proximité, ils doivent être entendus !

Même le défenseur des droits a alerté sur les difficultés croissantes d'accès aux services publics, découlant notamment des fermetures de guichets, de la baisse des budgets et de l'illectronisme qui touche 13 millions de français.

Pourtant, 5000 suppressions d'emplois sont encore annoncées sur la période 2020/2022, les préfets prendront de plus en plus la main avec la mise en place des services généraux communs au 1er janvier 2021 et il faudra bien sur intégrer ces chantiers dans le projet de loi 3D (différenciation, décentralisation, déconcentration) votée début 2020.

Au niveau local, la ddip 78 , sous couvert d'un décret soi disant publié en décembre 2019, en profite pour ne plus présenter ses dossiers d'impacts en prétendant n'avoir à les présenter qu'en CTL . Nous attendons toujours depuis le 03 septembre ce fameux décret et exigeons que le dossier du déménagement de la trésorerie Plaisir Hospitalier soit étudié durant cette séance.

Concernant le point 3 sur l'obligation du port du masque, seule la direction du SDNC nous a fourni un protocole. Qu'en est-il dans les autres directions ? Nous sommes convaincus que chacune d'elles fait respecter cette obligation mais dans quelles conditions ? Ont-elles besoin de menacer les agents de sanctions afin de faire respecter le port du masque ?

De plus, nous vous rappelons que l'organisation des GT et des séances plénières incombe au président du CHSCT . Bien que la situation actuelle soit particulière , nous demandons à ce qu'une salle soit trouvée afin d'accueillir tous les membres titulaires de cette instance. Il n'est plus possible

de continuer les séances dans ces conditions inadmissibles. Nous n'entendons pas ce que les personnes en présentielles disent et perdons ainsi les informations importantes sans compter que les personnes en audio ont du mal à intervenir. Pour information, nous sommes toujours en attente de connaître la jauge de personnes que peut contenir la salle de réunion au 16 avenue de St Cloud à Versailles malgré nos nombreuses demandes.

Colonne de droite publique: [En direct des sections](#)

Public: [DL CHS-CT](#)

- [A](#)
- [A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
